

Commune municipale

2607 Cortébert

CONVOCATION

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019
A 20.00 HEURES A LA SALLE POLYVALENTE DE CORTEBERT**

ORDRE DU JOUR

1. Budget 2020
 - a) Discuter et approuver la quotité d'impôt et la taxe immobilière
 - b) Discuter et approuver le budget 2020
2. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations
3. Introduction des bons de garde
 - a) Discuter et approuver le règlement relatif aux bons de garde
 - b) Discuter et approuver une nouvelle dépense périodique annuelle maximale de CHF 105'000.00 pour la franchise relative à l'émission des bons de garde
4. Divers et imprévus

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, les règlements mentionnés aux points 2 et 3a sont déposés publiquement au secrétariat communal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès du Préfet du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

Les personnes qui souhaitent obtenir le budget 2020 détaillé peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune (www.cortebert.ch).

Cortébert, le 8 novembre 2019

Conseil municipal